

Politique de la Ville

REF : DDLPV2016009

Signataire : MB-SL-CS

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEURS : Boualem BENKHELOUF/ Leila TLILI

OBJET : Signature de l'attestation d'engagement relatif à la Charte de la Laïcité de la branche famille élaborée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

EXPOSE :

A la suite des attentats de début 2015, et à l'initiative de la Ministre en charge des Affaires Sociales, un groupe de travail présidé par le Président et le Directeur général de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, s'est réuni pour échanger sur les leviers de mobilisation en faveur de la diffusion des valeurs de la République.

Ce groupe de travail était composé de représentants d'associations et de fédérations nationales ainsi que des partenaires de la branche famille. Cela a donné lieu à l'élaboration d'une charte de la Laïcité pour la branche famille.

Cette charte est composée de neuf articles qui ont été adoptés le 1^{er} septembre dernier par le conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Ce document a vocation à régir notamment les relations entre les Caisses d'Allocations Familiales et leurs partenaires dont fait partie la commune d'Aubervilliers. Cette charte réaffirme le principe d'une laïcité bien comprise et attentionnée tout en valorisant le vivre ensemble.

La CAF sera particulièrement attentive au respect de la charte de la Laïcité dans les actions qu'elle finance et elle demande à ses partenaires d'appliquer et de faire appliquer l'ensemble des articles dans le cadre des activités et dispositifs financés par la CAF de la Seine-Saint-Denis. Pour Aubervilliers, cela concerne les activités portées par les services suivants : les établissements de la petite enfance, les centres de loisirs et les Maisons pour tous Berty Albrecht et Roser.

La charte de la laïcité de la CAF propose un cadre qui pour une collectivité locale est semblable à celui qu'impose la loi. A Aubervilliers, les directions et les services concernés par les financements de la CAF appliquent donc déjà ces principes.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'engagement de la commune d'Aubervilliers à respecter la Charte de la Laïcité de la branche Famille proposée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et autorise Mme la Maire à signer l'attestation d'engagement.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUÏ, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danièle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAÏRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués.

POUVOIRS :

| | |
|------------------------|--|
| Mme KOUAME Akoua Marie | Représentée par : M. KADDOURI Nourredine |
| M. CHOUDER Fethi | Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem |
| M CHIBAH Salah | Représenté par : Mme VALLY Sophie |
| Mme MBONDO Thérèse | Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG |
| Mme RABAH Hana | Représentée par : M. KARROUMI Sofienne |
| M. RACHEDI Hakim | Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar |

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction Citoyenneté et Vie Locale

Politique de la Ville

REF : DDLPV2016009

Signataire : MB-SL-CS

OBJET : Signature de l'attestation d'engagement relative à la Charte de la Laïcité de la branche famille élaborée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°365 du 11 décembre 2012, concernant le contrat Enfance Jeunesse entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine St Denis conclu le 12 décembre 2012 et ses avenants n°2013-1 et n°2014-002 ;

Vu la délibération n°99 du 16 avril 2015, concernant le renouvellement de l'agrément « animation globale », accordé par la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, sur la base de son projet social, à la Maison pour Tous Berty Albrecht, pour la période du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018 ;

Vu la délibération n°067 du 4 mai 2016, concernant les conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique des établissements d'accueil du jeune enfant pour l'ensemble des structures communales pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°129 du 23 juin 2016, concernant le renouvellement de l'agrément « animation globale », accordé par la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, sur la base de son projet social, à la Maison pour Tous Roser, pour la période du 1^{er} mars 2016 au 31 aout 2018 ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'intérêt que représente cette charte qui a pour objectif de réaffirmer le principe de la Laïcité et les Valeurs de la République tout en prônant le vivre ensemble ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la Maire à signer l'attestation d'engagement pour la Charte de la Laïcité de la branche famille de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

